

## Nouvelle baisse de l'emploi en Ile-de-France au 2<sup>e</sup> trimestre

Au 2<sup>e</sup> trimestre 2020, l'emploi salarié privé en Ile-de-France affiche une baisse trimestrielle de 1,3 %, du fait des conséquences de la crise sanitaire qui affecte la majorité des secteurs d'activité. Ainsi, il est observé une baisse de plus de 62 300 emplois durant ces trois derniers mois. La région subit logiquement un second trimestre de recul : la fin du confinement n'a pas mis fin à l'ensemble des restrictions d'activités pour raison sanitaire, notamment dans l'hébergement, la restauration et les activités culturelles. À l'inverse, la construction apporte une contribution positive et efface une partie des pertes d'emplois du 1<sup>er</sup> trimestre. L'intérim rebondit mais évolue loin de son niveau habituel. Le chômage partiel et les arrêts maladie facilités par les pouvoirs publics ont, dans le même temps, assuré le maintien de l'emploi de nombreux salariés, alors que les restrictions sanitaires empêchaient la reprise de certaines activités.

Sur un an, le niveau d'emploi francilien subit une baisse de 118 400 salariés (soit - 2,5 %). Parallèlement, l'emploi national chute encore plus lourdement (- 2,7 % sur un an).

La masse salariale hors prime exceptionnelle de pouvoir d'achat diminue de 15,6 % en glissement trimestriel. Cette forte baisse intervient dans un contexte de confinement sanitaire qui a impacté certains secteurs pour la moitié du trimestre à minima, ainsi que d'autres qui ont peu ou pas versé de salaires durant la totalité du trimestre en raison de reprises plus tardives. Toutefois, le recours aux dispositifs de chômage partiel et d'arrêts maladie a conduit à substituer aux salaires des indemnités non-soumises à cotisations sociales et donc non comptabilisées dans l'assiette salariale, suivie dans cette publication.

Au deuxième trimestre 2020, plus de 4,8 milliards d'euros d'assiette liés aux indemnités de chômage partiel ont ainsi été comptabilisés. Ce montant représente 10,4 % du total masse salariale plus chômage partiel versé durant ce trimestre. Les secteurs de la restauration et de l'hébergement et des spectacles vivants ont notamment eu recours de façon importante à ces dispositifs, avec des taux de chômage partiel respectivement de 20,8 % et de 34,7 %.

## Indicateurs calculés sur le champ géographique de l'Ile-de-France

### Évolution annuelle de la DPAE à fin juillet 2020

Nombre total de DPAE (hors intérim) (sur 12 mois glissants) - 20,4 %

Nombre total de DPAE (hors intérim) (sur 3 mois glissants) - 53,1 %

Nombre de CDI (sur 12 mois glissants) - 13,4 %

Nombre de CDD de plus d'un mois (sur 12 mois glissants) - 15,0 %

Nombre de CDD de moins d'un mois (sur 12 mois glissants) - 22,9 %

Nombre de DPAE en CDI (sur 12 mois glissants) 1 202 362

### Évolution annuelle à fin juin 2020

Effectifs salariés - 2,5 %

Salaire Moyen Par Tête - 14,6 %

Niveau des effectifs privés (données désaisonnalisées) 4 705 842

### Évolution annuelle du 2<sup>e</sup> trimestre 2020

Assiette salariale - 15,8 %

Source : Urssaf - Acoiss

## Chiffre clé

**162 700** C'est le nombre d'emplois qui ont été détruits durant six mois en Ile-de-France.

### L'Urssaf Ile-de-France, observatoire statistique régional

Au fil des formalités remplies par les personnes physiques ou morales qui déclarent et paient des cotisations et des contributions sociales, les Urssaf collectent des données essentielles sur le tissu économique, l'emploi et les revenus du travail dans leur région de compétence. L'Urssaf Ile-de-France est compétente auprès des acteurs économiques installés dans la région. En 2019, elle a collecté 117 milliards d'euros de cotisations pour financer les prestations de Sécurité sociale.

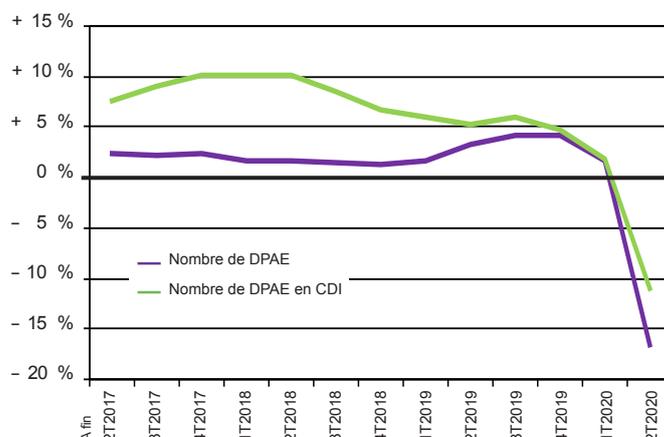
## Les DPAE affichent un repli prononcé

À fin juillet, le nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) hors intérim est en diminution de 20,4 % sur un an. Les CDD de moins d'un mois baissent de 22,9 % et le repli est moins important pour les CDI (- 13,4 %). Ce recul relativement modéré malgré la situation s'explique par la forte hausse observée durant toute l'année 2019\*, qui amortit pour partie les chutes constatées de mars à juillet.

Sur le seul mois de juillet, les DPAE hors intérim sont en recul de 40,7 % par rapport à juillet 2019. Cette baisse touche surtout les CDD de moins d'un mois (- 46,3 %) tandis que la diminution est moins importante sur les CDD de plus d'un mois (- 28,5 %) et les CDI (- 25,6 %). Il convient néanmoins de relativiser cette forte baisse des CDI car le niveau obtenu est équivalent à celui de juillet 2016.

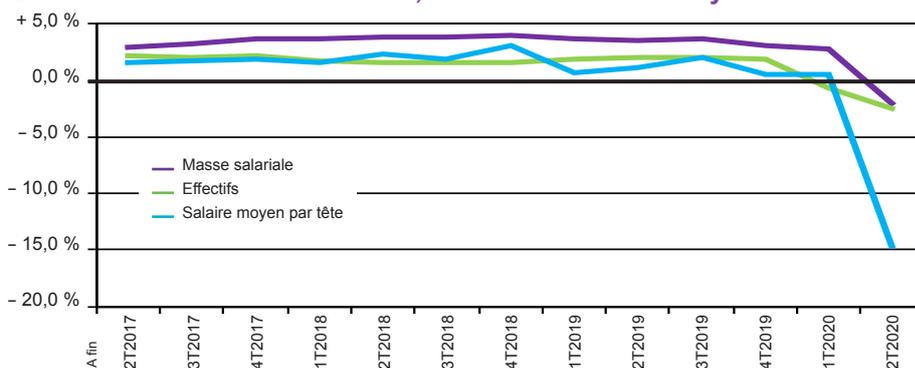
\* cf. notre dernière fiche thématique sur les « Déclarations d'embauche en Ile-de-France - Bilan 2019 ».

### Évolution du nombre de DPAE hors intérim (glissement annuel)



Source : Urssaf - Acooss

### Évolution de la masse salariale, effectifs et salaire moyen



Source : Urssaf - Acooss

**AVERTISSEMENT.** Le champ et les sources de l'intérim (Dares) ont évolué. Plus d'informations dans l'Acooss Stats 311 disponible sur [www.acooss.fr](http://www.acooss.fr). De plus, la mise en oeuvre de la déclaration sociale nominative (DSN) progressive, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, pourraient conduire à des révisions plus importantes durant la phase de montée en charge.